

340

Service

Service
A. 118

DECLARATION

en application du décret du 8 février 1892 portant
réglement des carrières du Département
de l'Eure.

Nous soussignée BOULLAY née THOMAS Raymonde Blanche, gérant
de la Société à Responsabilité limitée "L'Argile Normande" au capital
de 250.000 Frs, dont le siège social est à EVREUX, 65 Rue Chartraine,
agissant ex-qualité

et faisant élection de domicile en la commune d'Houlbec-Cocherel au
bourg d'Houlbec-Cocherel au domicile du chef d'exploitation M. BRGODHUY
Théodore Marie

DECLARONS

qu'une carrière à ciel ouvert est ouverte sur le territoire
de la commune d'Houlbec-Cocherel aux lieux dits Les Buquets et La
Porte Dionis sous les n° 278P 279 366 367 471P 472 P de la section du
cadastre de la dite Commune;

pour l'extraction de terres argileuses destinées à la
fabrication de produits de terre cuite : briques ... etc

La dite carrière est située en bordure du chemin vicinal
du Bas-Houlbec à La Cailleterie au Bas-Houlbec.

Nature de la masse : terre argileuses

Epaisseur d'exploitation: 3 à 4 mètres environ

Nature des terres qui recouvrent : terre arabe.

Mode d'exploitation : à ciel ouvert, par mains d'homme,
en butte et en feuille.

Fait en double exemplaires à EVREUX le 25 Avril 1947 et
transmis à M. le Maire de la Commune d'Houlbec-Cocherel.



9 MAI 1947

Pour l'Argile Normande
la gérante,

R. Thomas Boullay

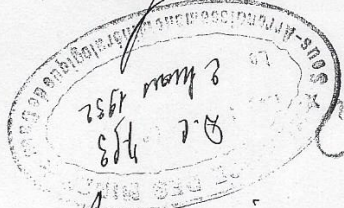
AD Eure,

33 S 6/6

SH 50973

3914

Pacy-sur-Oise le 16 février 1932



~~Monsieur~~ ~~Houlbec~~ ~~Coche~~



Monsieur le Maire



~~2/2 remon~~
~~4/4~~
~~63/150~~

Je soussigné Morel Jules
domicilié à Pacy-sur-Oise, ai l'honneur
de vous informer que je vais exploiter
sur le territoire de votre commune,
comme propriété m'appartenant
située au lieu dit Les Buissonnets,
une carrière à ciel ouvert pour
l'extraction d'argile à tuiles

Je vous prie de me donner
acte de la présente réclamation
et d'agréer Monsieur mes
salutations empressées

Morel.

AD Eme
3305/34